



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

## Séance du Conseil du 11 octobre 2022

### Extrait du registre des délibérations

#### Délibération n° 180/2022

#### **Fonds de concours pour la commune de Saorge**

- Retrait du fonds de concours « Réfection du mur de soutènement du jardin d'enfants rue Jules Ferry »
  - Travaux de réfection du chemin de Meran
  - Travaux de réfection du chemin de Sainte Croix
  - Travaux de consolidation de la passerelle de l'Uggiagio
- Travaux d'amélioration du sentier à côté de l'aire de stationnement « quartier Est »
- Travaux de réhabilitation de l'aire de loisirs à l'entrée du village

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE
- Date d'affichage :** 20 OCT. 2022

# Séance du 11 octobre 2022

## Délibération n° 180/2022

### **OBJET :** Fonds de concours pour la commune de Saorge

- Retrait du fonds de concours « Réfection du mur de soutènement du jardin d'enfants rue Jules Ferry »
- Travaux de réfection du chemin de Meran
- Travaux de réfection du chemin de Sainte Croix
- Travaux de consolidation de la passerelle de l'Uggiagio
- Travaux d'amélioration du sentier à côté de l'aire de stationnement « quartier Est »
- Travaux de réhabilitation de l'aire de loisirs à l'entrée du village

### **RAPPORTEUR :** Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente

Par délibération n° 37-2022 en date du 30 juin 2022, la commune de Saorge demande le retrait du fonds de concours « Réfection du mur de soutènement du jardin d'enfants rue Jules Ferry » attribué par la CARF par délibération n° 107-2022 en date du 07 juillet 2021, à la suite du changement plan de financement de cette opération. La somme correspondante de 12 466,03 € sera ainsi remise au crédit des fonds de concours de la commune de Saorge.

Par délibérations en date du 15 avril 2022 et du 30 juin 2022, la commune de Saorge a sollicité la CARF pour l'attribution des fonds de concours suivants :

#### - Travaux de réfection du chemin de Meran :

Projet estimé à : 69 596,80 € HT

. Dotation de solidarité de l'Etat	55 677,44 €
. <b>Fonds de concours de la CARF</b>	<b>6 959,67 €</b>
. Reste à la charge de la Commune	6 959,69 €

#### - Travaux de réfection du chemin de Sainte Croix :

Projet estimé à : 250 800,00 € HT

. Dotation de solidarité de l'Etat	226 654,12 €
. <b>Fonds de concours de la CARF</b>	<b>12 072,90 €</b>
. Reste à la charge de la Commune	12 072,98 €

#### - Travaux de consolidation de la passerelle de l'Uggiagio :

Projet estimé à : 3 000,00 € HT

. <b>Fonds de concours de la CARF</b>	<b>1 499,00 €</b>
. Reste à la charge de la Commune	1 501,00 €

#### - Travaux d'amélioration du sentier à côté de l'aire de stationnement « quartier Est » :

Projet estimé à : 12 730,00 € HT

. <b>Fonds de concours de la CARF</b>	<b>6 364,00 €</b>
. Reste à la charge de la Commune	6 366,00 €

#### - Travaux de réhabilitation de l'aire de loisirs à l'entrée du village :

Projet estimé à : 138 000,00 € HT

. Subvention du Conseil départemental (DCA 2021)	26 547,00 €
. Subvention du Conseil départemental (DCA 2022)	10 260,00 €
. Dotation de solidarité	44 794,19 €
. <b>Fonds de concours de la CARF</b>	<b>28 199,00 €</b>
. Reste à la charge de la Commune	28 199,81 €

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-180-2022-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours approuvé par le Conseil Communautaire en date du 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT) » et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

Après avis favorables de la commission des finances du 26 septembre 2022 et du bureau communautaire du 28 septembre 2022,

*Je vous demande de bien vouloir,*

**DECIDER** du retrait du fonds de concours énoncé ci-dessus ;

**DECIDER** de l'attribution de fonds de concours à verser à la commune de Saorge destinés au financement de :

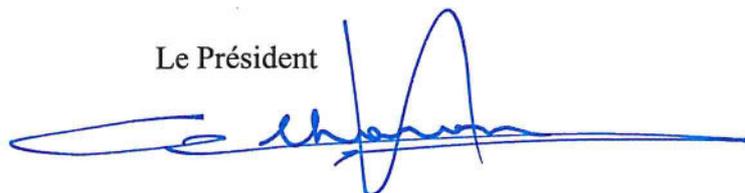
- Travaux de réfection du chemin de Meran, pour un montant de **6 959,67 €** ;
- Travaux de réfection du chemin de Sainte Croix, pour un montant de **12 072,90 €** ;
- Travaux de consolidation de la passerelle de l'Uggiagio, pour un montant de **1 499,00 €** ;
- Travaux d'amélioration du sentier à côté de l'aire de stationnement « quartier Est », pour un montant de **6 364,00 €** ;
- Travaux de réhabilitation de l'aire de loisirs à l'entrée du village, pour un montant de **28 199,00 €** ;

**DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 Février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du CGCT) » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Trésorier Municipal, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la commune au titre de chaque opération.

**le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Le Président



Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,

Le Président,



Yves JUHEL